Union – Discipline – Travail

Le budget au service des populations

INTRODUCTION



- Depuis l'arrivée du Président Alassane OUATTARA au pouvoir, beaucoup d'efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques ont été faits
- Au niveau des régies financières, un processus de modernisation à travers la digitalisation est en cours
- Le cadre de gestion des entreprises du Portefeuille de l'Etat est en constante amélioration
- Ces efforts sont reconnus par l'ensemble des Partenaires
 Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire à travers les satisfécits décernés par les Institutions Financières Internationales.





- Les efforts d'assainissement entrepris par la Côte d'Ivoire ont amélioré la qualité de la gestion budgétaire
 - ✓ La Côte d'Ivoire respecte les pris dans le cadre de son programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International, en particulier le solde budgétaire
- Cette qualité de la gestion se traduit par l'amélioration des conditions de mobilisation de ressources sur les marchés financiers internationaux
 - ✓ Premier pays africain au Sud du Sahara à avoir effectuer une émission d'euro-obligations en euro sur une maturité de 30 ans avec des soumissions ressortis à plus de 2 fois le montant sollicité



- Au-delà du respect des équilibres budgétaires, la Côte d'Ivoire a reçu une appréciation positive du PEFA qui sert de base commune pour l'examen de la performance de la Gestion des Finances Publiques
 - ✓ Qualité de la préparation et de l'exécution du budget
 - Prévisions de recettes et de dépenses fiables
 - Processus de préparation du budget correct et bien suivi
 - ✓ Qualité du contrôle
 - Parlement correctement informé sur le budget qu'il doit adopter
 - Contrôle interne robuste et basé sur un dispositif informatique solide
 - Rapports sur l'exécution de la Loi de finances régulièrement établis par la Cour des comptes
 - ✓ Instauration d'un mécanisme d'évaluation des DAF



- Sur la période 2012-2019, le budget a plus doublé pour ressortir à 7.334,3 milliards en 2019
- Les dépenses de personnel et les dépenses « pro-pauvres » ont évolué quasiment dans les mêmes proportions
- Les dépenses d'investissement ont presque été multipliées par 3

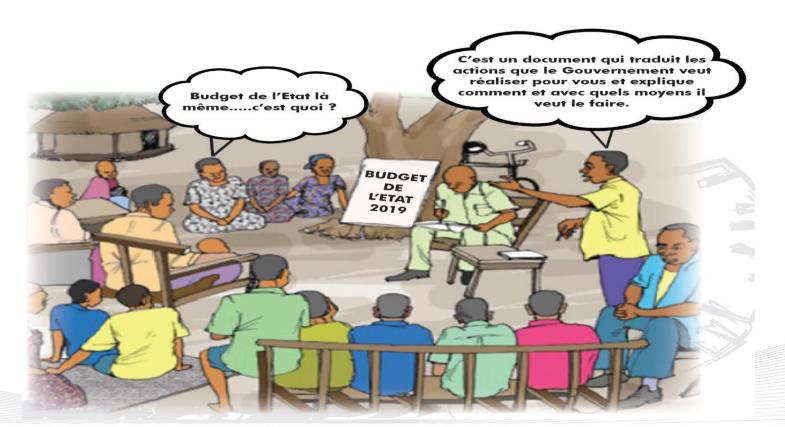
	2012	2015	2019
Budget	3 295,3	4 994,1	7 334,3
Dépenses de personnel	932,5	1 331,6	1 720,8
Dépenses pro-pauvres	1 080,3	1 770,2	2 505,5
Dépenses d'investissement	641,3	1 229,0	1 907,7



- Pour renforcer l'efficience de la dépense publique, le Gouvernement a prévu de basculer à compter de janvier 2020, en mode de gestion par budget-programme
 - ✓ Passage d'une approche annuelle, basée sur les moyens, à une approche de gestion pluriannuelle, axée sur :
 - les résultats et la performance,
 - la sécurisation de l'investissement,
 - le renforcement de la discipline budgétaire et du contrôle
 - une plus grande responsabilisation des acteurs

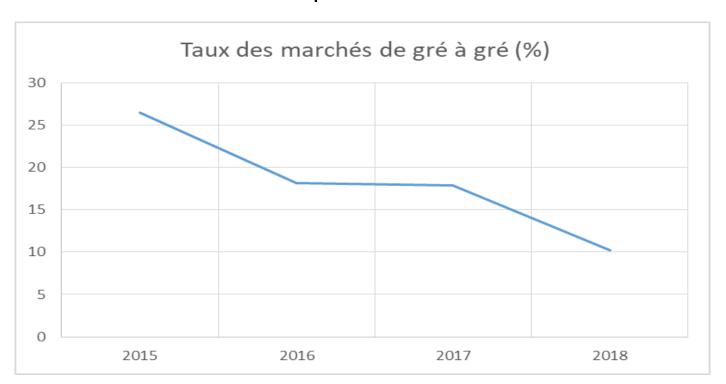


 Pour rendre le budget accessible au grand public et impliquer les populations dans le processus budgétaire, le Gouvernement a initié l'élaboration du « Budget citoyen », qui traduit de façon synthétique et dans un langage accessible à tous, l'information budgétaire.





 Pour assurer la transparence, le Gouvernement a pris des mesures réduire l'usage de la procédure dérogatoire de gré à gré pour l'attribution des marchés publics





- Des mesures visant à favoriser la participation des PME aux marchés publics ont été prises
 - ✓ Réservation de marchés aux PME par fixation d'un quota de 20% du montant des marchés à accorder aux PME
 - ✓ Octroi d'une marge de préférence de 5% pour la soustraitance locale
 - ➤ Dans le cadre d'un appel d'offres, toute autorité contractante doit appliquer une marge de préférence d'un taux ne pouvant pas excéder cinq pourcent (5%) à une offre présentée par un soumissionnaire qui prévoit de sous-traiter au moins trente pour cent (30%) de la valeur globale du marché concerné à une petite et moyenne entreprise locale.
 - ✓ Allègement dans l'exigence des pièces administratives lors de la soumission





- Approfondissement de la digitalisation
 - ✓ Développement d'une solution de télé procédures dénommée « e-impôts »
 - ✓ Possibilité offerte aux contribuables de payer les impôts par téléphone mobile
 - ✓ Construction d'un système d'information intégré (SIGICI) servant d'outil d'aide à la décision
 - ✓ Interconnexion des systèmes informatiques fiscaux et douaniers.
 - ✓ Mise en place d'un Livre Foncier Electronique consultable en ligne par les notaires dans le cadre de la préparation des documents relatifs aux transactions immobilières.



- Mise en place d'un Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt foncier (CORIF) qui vise à accroître les recettes de l'impôt foncier
- Réforme de la procédure de remboursement des crédits de TVA
 - ✓ A ce jour, la Côte d'Ivoire ne cumule plus d'arriérés de crédits de TVA, les délais de traitement des dossiers et des remboursements ont été significativement améliorés
 - ✓ Par ailleurs, les contribuables peuvent désormais suivre en ligne l'évolution du traitement de leurs dossiers.



- Allègement des charges fiscales en faveur des PME
 - ✓ Exonération de la contribution des patentes sur une période de cinq ans à compter de l'année de création
 - ✓ Réduction de 25% de l'impôt foncier dû pendant deux années, sur les immeubles nouvellement acquis pour les besoins de leur exploitation
 - ✓ Exonération des droits d'enregistrement au titre des actes relatifs aux marchés publics passés avec l'Etat
 - ✓ Exonération pendant une période de trois années suivant la date de leur création, des droits d'enregistrement relatifs à l'augmentation du capital social ou à la modification de la forme sociale en ce qui concerne les entreprises exploitées sous forme individuelle.



- Mesures fiscales en faveur de l'emploi
 - ✓ Crédit d'impôt pour création d'emploi
 - ✓ Mesures fiscales en faveur du Fonds national de Solidarité pour la Promotion d'Emploi Jeunes
 - ✓ Exonération d'impôts sur les traitements et salaires des indemnités versées dans le cadre d'un stage-école
 - ✓ Exonération de la contribution employeur pour le personnel local
 - ✓ Exonération de la contribution nationale sur les indemnités de stage d'embauche





- Facilitation des opérations douanières
 - Création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) regroupant les différents acteurs en un lieu virtuel unique pour faciliter les opérations de dédouanement et permettre un gain de temps
 - ✓ Renforcement des contrôles sur la base de l'analyse des risques en vue de limiter les contrôles physiques
 - La mise en œuvre du système automatisé de sélectivité basé sur le scoring réduit l'intervention humaine et oriente la marchandise vers un circuit de contrôle : le circuit vert, s'il n'est révélé aucune suspicion ou le circuit rouge si le profilage révèle des cas de suspicion de fraude



- Renforcement de la lutte contre la fraude
 - ✓ Equipement des bureaux de douanes de scanners à l'aéroport d'Abidjan et aux bureaux des postes frontières
 - ✓ Mise en place de contrôles mixtes DGD/DGI et d'une plateforme d'échange d'informations avec la Direction Générale des Impôts (DGI) améliore la lutte contre la fraude
 - ✓ Perspective d'amélioration du système de transit inter Etat à travers le système de tracking

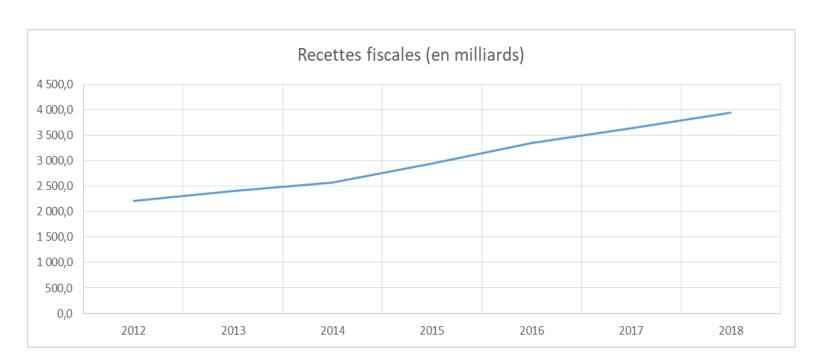


- Interconnexion des systèmes informatiques avec les administrations partenaires :
 - ✓ Conseil du Café et Cacao
 - ✓ Abidjan Terminal
 - ✓ Port Autonome d'Abidjan, Port Autonome de San-Pedro
 - Direction Générale des Impôts
- Interconnexion des systèmes informatiques des douanes ivoiriennes avec ceux du Ghana et du Burkina Faso
 - ✓ Permet de lutter contre le déversement sur un territoire, les marchandises destinées au transit

Résultats des régies financières



 Les réformes engagées ont permis d'atteindre des résultats appréciables en termes de recettes fiscales qui sont passées de 2.213,0 milliards en 2012 à 3.947,3 milliards en 2018







- Pour assurer la maîtrise des risques budgétaires liés à l'activité des entreprises du portefeuille de l'Etat, le Gouvernement a entrepris un vaste programme d'amélioration du cadre de gouvernance desdites entreprises. Ce programme repose sur :
 - ✓ la généralisation progressive des contrats de performance entre l'Etat et les entreprises
 - ✓ le suivi infra-annuel et d'anticipation des risques budgétaires
 - ✓ la professionnalisation des administrateurs de société publique



- Généralisation des contrats de performance entre l'Etat et les entreprises
 - ✓ Accord entre l'Etat et une entreprise en vue déterminer, à travers des indicateurs quantifiables, le niveau de performance à atteindre et les investissements à réaliser, sur une périodicité oscillant entre 3 et 5 ans
 - ✓ Permet à l'Etat d'optimiser ses transferts budgétaires vers les entreprises publiques, aux entreprises d'améliorer leur performance



- Suivi infra-annuel et d'anticipation des risques budgétaires
 - ✓ Ce mécanisme contenant un ensemble d'indicateurs pertinents infra-annuels qui permet de suivre trimestriellement les performances financières à travers l'exécution budgétaire, la gouvernance ainsi que l'endettement des entreprises publiques
 - Au plan budgétaire : appréciation de la situation de trésorerie
 - Au plan de l'endettement : suivi du stock de la dette, du montant des arriérés de paiements et de la capacité de remboursement
 - Au plan de la gouvernance : application effective des textes règlementaires et des meilleures pratiques régissant les organes d'administration et de gestion des entreprises publiques.

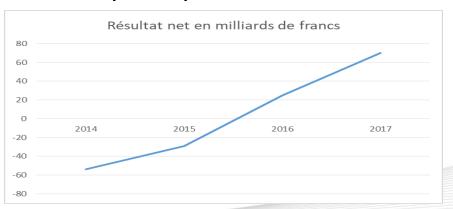


- Professionnalisation des Administrateurs de sociétés publiques
 - ✓ Dorénavant les Administrateurs de sociétés publiques doivent être titulaire d'un certificat qui atteste de leur capacité à exercer leur fonction selon les normes internationales



Résultats

- Au niveau de la gouvernance :
 - Une amélioration, de manière générale, de la communication financière des entreprises publiques
 - Un meilleur fonctionnement des organes d'Administration
- ✓ Concernant la performance financière
 - ➤ Le résultat net est passé d'un déficit de 54 milliards FCFA en 2014 à un bénéfice de 70 milliards FCFA en 2017 au niveau des participations de l'Etat



CONCLUSION



- Les finances publiques de la Côte d'Ivoire sont bien tenues
- Les réformes engagées notamment le basculement en mode budget-programme vont permettre une amélioration significative de l'efficience de la dépense publique
- La digitalisation des services des Impôts et des Douanes va permettre d'améliorer le rendement des Administrations fiscales
- L'amélioration des performances des entreprises du portefeuille de l'Etat permettra à ces dernières de participer davantage au financement du budget de l'État
- Tous ces éléments doivent contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations.



